

#### COLZA D'HIVER :

Ce lundi 14 décembre, une tournée des parcelles positives au test « Berlèse » s'impose pour jalonner les futurs témoins non traités « BORAVI WG ». Quelques cuvettes enterrées sont restées au champ. Beaucoup sont concernées par la présence de grosses altises. Ces dernières sont « fraîches » et donc bien vivantes pour la plupart. On peut même en voir sur les pieds de colza.



Grosses altises "fraîches"

Petit-Noir BSV (0 GA – 0CBT). Augerans (0GA - 3 CBT). Champdivers fiente (1 GA – 0 CBT) Authume (3 GA - 0 CBT), Champdivers Fumier (3 GA - 0 CBT). Petit Noir (5 GA – 0 CBT). Vaudrey (16 GA – 0 CBT).

#### Résultats des Berlèses réalisées à la Chambre d'Agriculture du Jura

Vous trouverez dans les tableaux, ci-après, les résultats détaillés des Berlèses réalisées fin 2020, en fonction des dates de prélèvement. Même si celles de fin novembre sont encore en cours, les données sont quasi-définitives et le diagnostic actuel peut être considéré comme acquis. Les résultats sont classés par ordre chronologique de date de prélèvement. Puis pour une même date par ordre croissant de poids frais. **Toutes ces situations ont reçu une protection insecticide durant l'automne, de 1 à plusieurs traitements.** Une seule parcelle a reçu du Boravi WG (Augerans).

On peut retenir deux périodes de prélèvement, première quinzaine de novembre (29/10 au 16/11) et dernière semaine de novembre (23/11 au 3/12).

Pour la première période (cf. Tableau 1), le poids frais moyen des pieds de colza est de 33 grammes. Il est à préciser que les « petits » colzas du réseau ont été évités pensant qu'il valait mieux attendre. Le nombre moyen de larves est de 2,95 larves par pied avec des résultats assez homogènes, de 2 à 5 larves par pied. Le nombre de parcelles où une protection insecticide est conseillée est de 5/11 soit quasiment la moitié. C'est quasi systématique lorsque le poids frais est < à 30 g.

**Tableau 1: Résultats des Berlèses commencées début novembre**

Lieu	Capture cumulée Grosse Altise	Date de début de la Berlèse	Poids frais moyen/pied en g	Nombre de larves/pied au 30/11	Seuil de traitement atteint au 7/12
<b>Augerans LG Acropole</b>	432	29/10	36	2,5	NON
<b>Augerans LG Aviron</b>	432	29/10	37	3,41	OUI*
<b>Vaudrey BSV</b>	135	29/10	22	1,95	NON
<b>Bletterans</b>	103	4/11	8	2,85	OUI
<b>Petit-Noir EB</b>	31	9/11	28	2,95	OUI
<b>St Loup</b>	/	9/11	46	3,15	NON
<b>Petit-Noir LV</b>	100	9/11	64	3,35	NON
<b>Authume</b>	178	16/11	27	2,6	OUI
<b>Champdivers Fiente</b>	72	16/11	27	5,1	OUI
<b>Champdivers Fumier</b>	21	16/11	32	2,65	NON*
<b>St Aubin ES</b>	/	16/11	45	2,05	NON
<b>Moyenne des 11 situations</b>	/	/	<b>33</b>	<b>2,95</b>	<b>5/11</b>

\*selon grille complète du risque agronomique Terres Inovia

En deuxième période (cf. Tableau 2), le poids frais moyen est de 79 g soit plus du double de la première période. Difficile de dire si ces chiffres sont représentatifs du terrain, mais on retiendra qu'en l'espace de 2 semaines les colzas ont bien poussé et que le poids frais a doublé. Ce qui n'empêche pas d'avoir des tous petits colzas (< à 20 g) en ce début du mois de décembre. Le nombre de larves par pied est de 4,91 soit le double de la première période.

Les écarts sont beaucoup plus importants que lors de la première période, de moins d'une larve à plus de 17 par pied. Le nombre de parcelles où une protection est préconisée est de 8/16 soit la moitié. Il est du même ordre d'importance pour les colzas de moins de 30 g (4/7) que de plus de 30 g (4/9). Ce qui est contradictoire avec l'analyse de la première période au sujet des petits colzas. Mais on retiendra surtout qu'il existe des situations où le nombre de larves est très faible soit moins de une par pied. Malange et Asnans ne sont pas une surprise puisque les dégâts larvaires (CBT et altises) sont historiquement faibles mais cela reste à confirmer. Et d'autres situations où c'est toujours aussi chaud comme le Val d'Amour.

Toutes les parcelles ne sont donc pas exposées au risque grosse altise de la même façon et la réalisation d'une Berlèse est un excellent indicateur. Pour ce qui concerne la Chambre d'Agriculture du Jura elles prendront fin au 18 décembre, mais de nouvelles reprendront en début d'année.

**Tableau 2: Résultat des Berlèses commencées fin novembre**

Lieu	Capture cumulée grosse altise	Date de début de la Berlèse	Poids frais moyen/pied en g	Nombre de larves/pied au 30/11	Seuil de traitement atteint au 07/12
<b>Vaudrey BSV Petit colza</b>	170	25/11	11	17,2	OUI
<b>Annoire - LG Aviron</b>	197	23/11	20	5,3	OUI
<b>Annoire Feliciano</b>	197	23/11	21	5,2	OUI
<b>Asnans BSV</b>	23	23/11	22	0,8	NON
<b>St Lothain</b>	49	23/11	35	1,5	NON
<b>Vaudrey BSV - Gros colza</b>	170	25/11	40	4,96	OUI
<b>Malange BSV</b>	43	23/11	42	0,6	NON
<b>Annoire CC</b>	/	23/11	48	2,3	NON
<b>St Aubin DB terre noire</b>	/	23/11	56	1,7	NON
<b>St Aubin DB Terre Blanche</b>	/	23/11	65	6,8	OUI
<b>Augerans LG Acropole</b>	526	25/11	110	10,6	OUI
<b>Augerans LG Aviron</b>	526	25/11	110	11,9	OUI
<b>St Aubin AB</b>	/	23/11	110	4,2	NON
<b>St Aubin BSV AB « petit colza »</b>	79	03/12	5	4,24	OUI
<b>St Aubin BSV - « gros colza »</b>	79	03/12	11	0,9	NON
<b>Oussières</b>	/	03/12	11	0,45	NON
<b>Moyenne des 16 situations</b>	/	/	79	4,91	8/16

## **RAPPEL**

Seuil d'intervention :

- **Si plus de 2,5 larves/pied pour un poids frais < à 30 g/pied de colza**
- **Si plus de 5 larves/pied pour un poids frais > à 45 g/pied de colza**

Atteindre le seuil de traitement ne veut pas dire pour autant traitement. Il faut que l'on puisse passer dans la parcelle avec le matériel. Mais aussi que les conditions météo soient réunies. Lors du traitement (BORAVI WG-1,5 kg/ha DVP 20 m ZNT riverain 20 m), la température doit être supérieure à 7°C afin que les larves soient mobiles.

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'agriculture du Jura agréée  
sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.